



REGLEMENT DE COURSE

Run and Bike

Golf international de Roissy-
en-France

Dimanche 1^{er} novembre 2026

Table des matières

Article 1 - Organisation	2
Article 2 - Inscriptions	2
Article 3 - Retrait des dossards	2
Article 4 - Consignes pour les courses	3
Article 5 - Formation des équipes	3
Article 6 - Récompenses	4
Article 7 – Chronométrage.....	4
Article 8 - Responsabilité	4
Article 9 – Départ	4
Article 10 - Sécurité	5
Article 11 - Droit à l'image	6
Article 12 - Parcours	6
Article 13 - Abandon	6
Article 14 - Matériel	7
Article 15 - Respect de l'environnement et du parcours	7
Article 15 – Installations sanitaires.....	8
Article 16 - Acceptation du règlement	8

Article 1 - Organisation

La première édition du Bike & Run coorganisé par le Roissy Triathlon 95 (RT95), la ville de Roissy en France et le Golf international de Roissy-en-France se déroulera le **dimanche 1^{er} novembre 2026**.

L'évènement est composé des épreuves suivantes :

- Course Bike & Run "*La Découverte*" 4 km
- Course Bike & Run « *Le Classico* » 12 km
- Les courses sont ouvertes à tous les licenciés ou non, âgés de plus de 18 ans le jour de la course pour la course « Le Classico » et à partir de 12 ans pour la course « La Découverte » l'accompagnant devant être majeur.

Article 2 - Inscriptions

Les inscriptions aux 2 courses se font exclusivement en ligne sur la plateforme ADEORUN dans la limite des places disponibles.

Le nombre de places est limité à 100 équipes de 2 participants.

Les droits d'inscriptions par équipe sont de :

- 10€ pour « *La Découverte* »
- 20€ pour « *Le Classico* ».

Les 2 membres de l'équipe doivent être inscrits en même temps (voir Article 5 pour la constitution des équipes).

Toute inscription est définitive et nominative, elle ne pourra être transférée à un autre participant, elle ne pourra être ni revendue ni remboursée.

En s'inscrivant à l'évènement, les participants acceptent pleinement le règlement.

Article 3 - Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera le jour de la course, le 1^{er} novembre 2026, jusqu'à 30 minutes avant le départ, sur le stand « Retrait Dossard ».

Un coureur par équipe doit retirer le pack de dossard contenant :

- 1 dossard
- 3 étiquettes (1 pour chaque casque et 1 à apposer sur le vélo)

Article 4 - Consignes pour les courses

Les équipes sont formées d'un binôme (voir Article 5).

Les points suivants concernant le déroulement de la compétition sont à respecter, leur non-respect par un concurrent entraîne soit des pénalités soit une élimination de l'équipe.

- Les règles de sécurité à respecter sont spécifiées dans l'article 10 et doivent être respectées sous peine de pénalités ou d'élimination.
- Le déroulé du départ est décrit dans l'Article 9.
- Le port du dossard est obligatoire.
- Les 2 membres de l'équipe doivent être groupés avec le vélo pendant la durée totale de la course, un écart de 20 mètres est toléré.
- Le changement de position entre le coureur et le cycliste doit être fait main à main.
- Le vélo ne doit jamais être lâché, il doit en permanence être en contact avec au minimum un concurrent.
- Un seul concurrent est autorisé sur le vélo simultanément.
- Les 2 concurrents doivent franchir la ligne d'arrivée avec le vélo pour que l'équipe soit classée.
- Les équipes choisissent quand le changement de position est effectué tant qu'il respecte les consignes précédentes et ce autant de fois que voulu.
- En cas d'accident mécanique se produisant lors de la course, l'équipe doit finir la course avec le vélo en course ou bien abandonner la compétition (voir Article 13), le vélo ne peut être abandonné.
- Le non-respect de ces consignes entraînera l'élimination de l'équipe.

Article 5 - Formation des équipes

La formation des équipes se fait de l'une des manières suivantes :

- Pour former une équipe avec une personne en particulier, ceci se fait sur le formulaire d'inscription sur le site ADEORUN où les 2 membres de l'équipe doivent le mentionner.

La formation d'une équipe est définitive.

En cas de désistement d'un participant de l'équipe pour raison médicale, en présentant un certificat médical, le second participant pourra être assigné à une nouvelle équipe sur demande à l'adresse électronique suivante : roissytriathlon95@gmail.com

Article 6 - Récompenses

L'ensemble des participants sera récompensé lors de l'arrivée.

Les positions suivantes seront particulièrement récompensées :

Récompenses parcours "*La Découverte*"

- 1ère équipe Féminine
- 1ère équipe Masculine
- 1ère équipe mixte Homme-Femme

Récompenses parcours "*Le Classico* »

- 1ère équipe Féminine
- 1ère équipe Masculine
- 1ère équipe mixte Homme-Femme

Article 7 – Chronométrage

L'épreuve n'est pas chronométrée.

Article 8 - Responsabilité

L'organisateur a souscrit à une assurance responsabilité civile. Les concurrents sont responsables du vélo. (Contrat FFTRI Responsabilité Civile MAIF n° 4823391R 01 01 26 au 31/12/2029)

Article 9 – Départ

Le départ se fera sur le site du Golf de Roissy en France.

Pour le format « Le classico » (12 km) :

- Le départ est prévu à partir de 9h00
- Les coureurs à pied effectuent d'abord une boucle de 400 mètres

Pour le format « La découverte » (4km) :

- Le départ est prévu à partir de 11h15

- Les coureurs à pied effectuent d'abord une boucle de 200 mètres

Pour les deux formats, à la fin de cette première boucle, les vélos doivent être stationnés dans la zone d'attente, avec l'autre membre du binôme attendant l'arrivée de son coéquipier. Une fois l'équipe réunie, celle-ci doit franchir la ligne de départ ensemble, en tenant le vélo à la main. Dès que la ligne de départ est passée, l'utilisation du vélo est autorisée.

Article 10 - Sécurité

Un ou plusieurs "ouvriers" seront en tête de file pour ouvrir la course.

Chaque concurrent devra obligatoirement veiller à sa propre sécurité ainsi que celle d'autrui, les consignes de sécurité seront à retrouver dans le Guide Pratique envoyé à chaque participant quelques jours avant la course :

- Porter un casque à coque rigide, avec la jugulaire correctement attachée.
- Être échauffé.
- Avoir une tenue adéquate, portée correctement, pour la pratique de la course à pied et du vélo.
- Rester maître de son vélo.
- Vérifier l'état et le bon fonctionnement de son vélo, notamment veiller au bon fonctionnement des freins et à l'état des pneus.

Tous les participants devront assister au briefing obligatoire et se conformer strictement aux consignes de course.

La direction de course et les contrôleurs se réservent le droit d'éliminer toute équipe ne respectant pas le règlement, notamment dans les cas suivants :

- Absence de port du casque ou casque non attaché.
- Mise en danger d'autrui ou de soi-même.
- Non-respect du parcours.
- Recours à une assistance extérieure autre que médicale.
- Non-respect des règles concernant le relais à la selle.

En cas de croisement ou d'emprunt de routes dites « publiques » (autres que les chemins de terre ou voies privées), le respect du code de la route sera impératif.

L'assistance médicale pourra être assurée par un médecin.

Le parcours sera balisé, et des signaleurs bénévoles seront présents pour assurer la sécurité du parcours.

Important :

Une consigne sera mise à disposition des participants pour le dépôt de leurs effets personnels. Nous vous recommandons de ne pas y laisser d'objets de valeur.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation des biens déposés.

Article 11 - Droit à l'image

Les participants autorisent, à titre gratuit, à l'organisateur à enregistrer à tout moment, leur image et leur voix pendant toute la période de la manifestation, et à exploiter ces enregistrements à la convenance de l'organisateur et de ses partenaires. Si un participant décide de ne pas donner son consentement, il doit le signaler à l'organisateur au minimum une semaine avant la course. Un album photo de l'événement sera transmis après l'événement aux participants n'ayant pas renoncé au consentement de leur droit à l'image.

Article 12 - Parcours

Le départ et l'arrivée du parcours se font sur le site du Golf de Roissy en France.

Le parcours se fera sur une partie des communes de la Communauté d'Agglomération « Roissy Pays de France ».

- Le parcours "Découverte" mesure 4 km et consiste en une boucle de 4 km. Il se déroule sur les allées balisées du golf.
- Le parcours "Le Classico" mesure 12 km. Il consiste à faire 3 fois une boucle de 4 km.

Les 2 parcours seront balisés et des signaleurs seront présents.

Ils indiqueront les passages difficiles et s'il y a lieu de mettre pieds à terre, les cyclistes doivent descendre de selle. Les parcours peuvent être modifiés à la décision de l'organisation de la course. Les parcours pourront être retrouvés sur le Guide Pratique.

Article 13 - Abandon

En cas d'abandon, l'équipe doit avertir l'organisation de la course et remettre le dossard à un des organisateurs. Un serre-file sera présent pour fermer la course.

Article 14 - Matériel

Chaque équipe doit disposer d'un vélo pour participer.

Chaque concurrent doit porter en permanence un casque avec la jugulaire attachée, y compris lorsque celui-ci court. De même, des casques peuvent être prêtés si l'équipe le demande lors de l'inscription.

Les vélos utilisés doivent respecter les conditions suivantes :

- Taille : De 26 à 29 pouces
- Vélo mécanique uniquement (vélo électrique interdit)
- Vélo de type VTT / Gravel (vélo de route interdit)

Article 15 - Respect de l'environnement et du parcours

Les courses étant organisées sur des espaces privés naturels et urbains, le respect de l'environnement est une priorité absolue. Les participants sont tenus de respecter les consignes suivantes :

- **Préservation de l'environnement**
 - Ne pas jeter de déchets, emballages ou équipements sur le parcours. Des zones de ravitaillement et de collecte des déchets seront spécifiquement aménagées à cet effet.
 - Éviter toute atteinte à la faune et à la flore locales.
 - Les équipes constatant des déchets ou anomalies environnementales sur le parcours sont encouragées à le signaler à l'organisation.
- **Suivi du parcours balisé**
 - Les participants doivent suivre exclusivement le parcours balisé par l'organisation. Toute sortie du tracé peut entraîner des pénalités ou l'élimination.
 - Les passages spécifiques, doivent être empruntés conformément aux consignes données (descente de selle obligatoire pour les cyclistes).
 - Le non-respect de ces consignes entraînera des pénalités, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition pour l'équipe fautive.

Par leur inscription, les participants s'engagent à adopter un comportement écoresponsable tout au long de l'événement.

Article 15 – Installations sanitaires

Des toilettes ainsi que des douches seront accessibles au départ et à l'arrivée. Des toilettes seront également présentes sur le parcours. Les participants devront veiller à maintenir les lieux dans un état de propreté acceptable.

Article 16 - Acceptation du règlement

L'inscription d'un concurrent implique l'acceptation du présent règlement. Pour toute question supplémentaire, contactez : roissytriathlon95@gmail.com